

VOLET PERTINENCE DES PRESCRIPTIONS

Indicateur régional : MED COUT INN – Médicaments coûteux et innovants (Liste en sus) et DMI – Dispositifs médicaux implantables

Les médicaments et dispositifs médicaux innovants et notamment ceux pris en charge en sus des prestations d'hospitalisation (médicaments et dispositifs médicaux hors GHS) doivent faire l'objet d'un suivi rapproché par les établissements en lien avec la CME/CfME.

Les attendus en lien avec les engagements sur les médicaments sont :

- Maîtriser et réguler les évolutions des dépenses des médicaments coûteux et innovants
- Garantir la fiabilité et l'exhaustivité du codage des indications des médicaments coûteux et innovants lors de la facturation
- Respecter les conditions applicables aux prescriptions hors AMM codées I999999 dans le PMSI
- Engager la direction et la communauté médicale dans la gestion des médicaments coûteux et innovants
- Déployer un plan d'action de pertinence et de maîtrise des dépenses des médicaments coûteux et innovants

Les attendus en lien avec les engagements sur les dispositifs médicaux implantables sont :

- Maîtriser et réguler les évolutions des dépenses des DMI de la liste en sus
- Engager la direction et la communauté médicale dans la gestion des DMI
- Garantir la traçabilité sanitaire et financière des DMI
- Déployer un plan d'action de traçabilité, pertinence et maîtrise des dépenses des DMI

ENG-MED COUT INN1

Maîtriser et réguler les évolutions des dépenses des médicaments coûteux et innovants

Indicateur IR MED COUT INN 1.1 : Taux d'évolution des dépenses de médicaments coûteux et innovants

Résultats à atteindre

2022

2023

2024

Cible définie au niveau national et/ou régional (le cas échéant)

Source d'information : PMSI

Indicateur scoré : NON

Indicateur IR MED COUT INN 1.2 (HORS HAD) : Taux de biosimilaires des médicaments coûteux et innovants

Modalités de calcul : nombre d'UCD délivrées de médicaments biosimilaires / nombre d'UCD de médicaments biologiques appartenant à la liste de référence des groupes biologiques similaires délivrées aux services de l'établissement de santé pour les médicaments coûteux et innovants

Liste évolutive en fonction de la mise à jour de la liste des médicaments biosimilaires disponibles en France

Résultats à atteindre

2022

2023

2024

ANNEXE 1

> 70%	> 70%	> 70%
<p><u>Source d'information</u> : PMSI</p> <p><u>Indicateur scoré</u> : 10</p>		

ENG-MED COUT INN2		
Garantir la fiabilité et l'exhaustivité du codage des indications des médicaments coûteux et innovants lors de la facturation		
Indicateur IR MED COUT INN 2 : Taux de codage des indications sans anomalies		
<u>Modalités de calcul</u> : nombre d'UCD sans anomalie / nombre d'UCD facturées		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
100%	100%	100%
<p><u>Source d'information</u> : PMSI</p> <p><u>Indicateur scoré</u> : 10</p>		

ENG-MED COUT INN3		
Respecter les conditions applicables aux prescriptions hors AMM codées I999999 dans le PMSI		
Indicateur IR MED COUT INN 3.1 : Taux de prescription hors AMM hors RTU (en nombre d'UCD, dépenses et nombre de patients) cancérologie et hors cancérologie		
<u>Modalités de calcul</u> : nombre d'UCD/dépenses/patients avec codage indication hors AMM / nombre total d'UCD/dépenses/patients		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
Indicateur d'éclairage et de suivi		
<p><u>Source d'information</u> : PMSI</p> <p><u>Indicateur scoré</u> : NON</p>		
Indicateur IR MED COUT INN 3.2 : Taux de prescriptions hors AMM argumentées		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
100% de prescriptions hors AMM argumentées au dossier patient 100% de transmission de l'argumentaire à l'OMEDIT		
<p><u>Source d'information</u> : OMEDIT (à partir du suivi qualitatif hors AMM transmis par les ES)</p> <p><u>Éléments de preuve</u> : Argumentaires hors AMM transmis à l'OMEDIT</p> <p><u>Indicateur scoré</u> : 25</p>		

ANNEXE 1

Indicateur IR MED COUT INN 3.3 : Taux d'information du patient sur le caractère hors AMM de la prescription		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
100%	100%	100%
<u>Éléments de preuve</u> : Résultat d'audit <u>Source d'information</u> : déclaratif ES <u>Indicateur scoré</u> : 10		

ENG-MED COUT IN4		
Engager la direction et la communauté médicale dans la gestion des médicaments coûteux et innovants		
Indicateur IR MED COUT INN 4.1 : L'établissement intègre dans son programme d'actions « produits de santé » des actions sur les médicaments coûteux et innovants		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
OUI	OUI	OUI
<u>Éléments de preuve</u> : Programme d'actions de l'année N et le bilan de l'année N-1 évaluée <u>Source d'information</u> : déclaratif ES <u>Indicateur scoré</u> : 15		
Indicateur IR MED COUT INN 4.2 : L'établissement, chaque semestre, informe la CME/CfME sur l'analyse des prescriptions et leur évolution		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
OUI	OUI	OUI
<u>Éléments de preuve</u> : Compte-rendu de réunion de CME <u>Source d'information</u> : déclaratif ES <u>Indicateur scoré</u> : 10		

ENG-MED COUT IN5		
Déployer un plan d'action de pertinence et de maîtrise des dépenses des médicaments coûteux et innovants		
Indicateur IR IR MED COUT INN 5 (HORS HAD) : L'établissement réalise annuellement une évaluation de pratique de pertinence de prescriptions sur au moins un médicament au regard des montants de dépenses et/ou évolutions importantes		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
OUI	OUI	OUI

ANNEXE 1

Éléments de preuve : Résultats de l'audit d'évaluation des pratiques avec définition et mise en œuvre d'actions d'amélioration

Source d'information : déclaratif ES

Indicateur scoré : 20

ENG-DMI1

Maîtriser et réguler les évolutions des dépenses des DMI de la liste en sus

Indicateur IR DMI 1 : Taux d'évolution des dépenses des DMI de la liste en sus

Résultats à atteindre

2022

2023

2024

Cible définie au niveau national et/ou régional (le cas échéant)

Source d'information : PMSI

Indicateur scoré : NON

ENG-DMI2

Garantir la traçabilité sanitaire et financière des DMI

Indicateur IR DMI 2.1 : Taux de traçabilité informatique des DMI

- nombre d'unités de DMI dont la traçabilité complète* est assurée informatiquement avec un logiciel dédié/ nombre total d'unités de DMI

**de la réception à la conservation des données après implantation et information post-implantation*

Résultats à atteindre

2022

2023

2024

100%

100%

100%

Source d'information : déclaratif ES

Indicateur scoré : 15

Indicateur IR DMI 2.2 : L'enregistrement de l'identifiant unique des dispositifs (IUD-ID) est réalisé dans le système d'information de l'établissement, à toutes les étapes de la traçabilité, à l'aide d'un système d'identification et de saisie automatique des données adapté à sa lecture

(Pour les DMI dont le marquage IUD-ID est apposé par le fournisseur)

Résultats à atteindre

2022

2023

2024

OUI

OUI

OUI

ANNEXE 1

<p><u>Source d'information</u> : déclaratif ES <u>Indicateur scoré</u> : 10</p> <p>Indicateur IR DMI 2.3 : L'établissement assure le codage dans le PMSI des DM de la liste intra-GHS intégrant l'IUD-ID</p>		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
OUI	OUI	OUI
<p><u>Source d'information</u> : PMSI <u>Indicateur scoré</u> : 5</p> <p>Indicateur IR DMI 2.4 : Taux de traçabilité de la remise au patient du document post implantation : Nombre de patients ayant reçu une information post implantation de chaque DMI implanté tracée dans le dossier médical / Nombre de patients ayant bénéficié d'une implantation de DMI</p>		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
OUI	OUI	OUI
<p><u>Éléments de preuve</u> : Liste des actions mises en œuvre afin d'assurer la remise au patient des informations post-implantation Résultat de l'audit interne <u>Source d'information</u> : déclaratif ES <u>Indicateur scoré</u> : 15</p>		

ENG-DMI3		
Engager la direction et la communauté médicale dans la gestion des DMI		
<p>Indicateur IR DMI 3.1 : L'établissement intègre dans son programme d'actions « produits de santé » des actions sur les DMI contribuant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au management de la qualité du circuit des dispositifs médicaux stériles, visant notamment à garantir et optimiser la traçabilité sanitaire et financière des DMI (utilisation de l'IUD-ID) - à la promotion de la déclaration et à la gestion des évènements indésirables, erreurs, dysfonctionnements ou défauts de traçabilité liés au circuit des dispositifs médicaux implantables, et la planification des actions d'amélioration nécessaires - à la pertinence des poses de DMI 		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
OUI	OUI	OUI
<p><u>Éléments de preuve</u> : Programme d'actions de l'année N et bilan de l'année N-1 évaluée <u>Source d'information</u> : déclaratif ES <u>Indicateur scoré</u> : 10</p>		

ANNEXE 1

Indicateur IR DMI 3.2 : L'établissement, chaque semestre, informe la CME/CfME sur l'analyse des prescriptions et leur évolution		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
OUI	OUI	OUI
<p><u>Éléments de preuve</u> : Compte-rendu de réunion de CME</p> <p><u>Source d'information</u> : déclaratif ES</p> <p><u>Indicateur scoré</u> : 5</p>		

ENG-DMI4		
Déployer un plan d'action de traçabilité, pertinence et maîtrise des dépenses des DMI		
Indicateur IR DMI 4.1 : L'établissement procède* à une étude des risques, régulièrement actualisée, liée au circuit des DMI intégrant la réalisation d'une cartographie du circuit informatique des DMI		
<i>*réalisation ou actualisation si concerné (nouvelle activité, transformation des plateaux techniques, évolution du système d'information, référencement nouvelle gamme de DMI)</i>		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
OUI	OUI	OUI
<p><u>Éléments de preuve</u> : Résultat de l'analyse des risques et de la cartographie de l'informatisation du circuit des DMI</p> <p><u>Source d'information</u> : déclaratif ES</p> <p><u>Indicateur scoré</u> : 15</p>		
Indicateur IR DMI 4.2 : L'établissement réalise un audit annuel de pertinence sur au moins un DMI au regard des montants de dépenses et/ou évolutions importantes		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024
OUI	OUI	OUI
<p><u>Éléments de preuve</u> : Résultats de l'audit d'évaluation des pratiques intégrant le taux d'indications hors LPP, le taux d'argumentaire des indications hors LPP et la définition et mise en œuvre d'actions d'amélioration</p> <p><u>Source d'information</u> : déclaratif ES</p> <p><u>Indicateur scoré</u> : 15</p>		
Indicateur IR DMI 4.3 : Pour les DMI soumis à registre réglementaire* : L'établissement assure la transmission à l'OMEDIT des données de suivi des registres réglementaires		
<i>* registres TAVI, MITRACLIP, autres selon évolutions réglementaires</i>		
Résultats à atteindre		
2022	2023	2024

ANNEXE 1

OUI	OUI	OUI
<p><u>Éléments de preuve</u> : Transmission du registre intégrant le taux d'indications hors LPP et le taux d'argumentaire des indications hors LPP</p> <p><u>Indicateur scoré</u> : 10</p> <p><u>Source d'information</u> : déclaratif ES</p>		

CONTRAT TYPE NA